



Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2024
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 29 avril 2024.
3. Correspondance.
4. Comptes 2023.
5. Rapport du Conseil communal concernant la modification de l'arrêté relatif aux indemnités des membres du Conseil général, de ses commissions et délégations.
6. Rapport de la commission des règlements et du Conseil communal relatif à la modification du règlement général de commune (RGC).
7. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour le réaménagement des locaux des sapeurs-pompiers volontaires du DPS3 de Saint-Aubin-Sauges.
8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 75'000.- pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les travaux publics.
9. Rapport d'activité 2023 du Guichet social régional Littoral Ouest.
10. Réponse à la motion du groupe Socialiste relative à des mesures incitatives pour le déploiement du photovoltaïque intégré dans notre commune.
11. Informations du Conseil communal.
12. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme D. Vantaggio, présidente, ouvre la séance à 19h42 et souhaite la bienvenue à chacun·e pour la dernière séance de cette législature.

1. Appel nominal

Mme M. Petitpierre procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

- M. Sébastien Saam, excusé, non remplacé ;
- M. Stefan Lutz, excusé, non remplacé ;
- M. Yann Steiner, excusé, remplacé par M. Mario Morciano ;
- Mme Marika Kreis-Jaquet, excusée, remplacée par M. Domenico Camarda ;
- M. André Barny, excusé, remplacé par M. Claudio Reynaud.

M. Gilles Pierrehumbert remplace M. Yann Steiner en qualité de questeur.

Présent·e·s : 39 présent·e·s, 38 votants, la majorité est à 20 voix.

Mme D. Vantaggio demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

2. Procès-verbal de la séance du 29 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2024 est accepté à l'unanimité.

3. Correspondance

Mme M. Petitpierre donne lecture d'un courrier reçu de la part du parti des Verts. Ce courrier est à disposition des membres du Conseil général.

4. Comptes 2023

M. Th. Pittet : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, 2023, une année qui se termine avec un excédent de recettes de l'ordre de CHF 1,3 million, soit plus de CHF 2 millions de plus de ce que nous avons budgété pour cette année-là. Je ne vais pas m'étendre sur le détail des différences en plus et en moins, vous avez certainement pris connaissance du rapport et des tableaux et, à ne pas en douter, les détails de ces différences ne vous ont pas échappé. Je me permets néanmoins de revenir sur trois points qui semblent intéressants et importants. Le premier étant la diminution de la facture sociale ; donc, en effet, on est dans une période plutôt confortable en matière de conjoncture, d'une haute conjoncture et haute conjoncture veut dire aussi places de travail, faible taux de chômage et c'est certainement un des points qui explique pourquoi la facture sociale, qui est cofinancée par l'État et les communes, a diminué en 2023. Moins de prestations, moins de demandeurs pour l'aide sociale et pour les études des différentes subventions et subsides. Un deuxième point qui me tient à cœur aussi c'est l'augmentation de la fiscalité des personnes morales. Vous le savez très bien, nous ne sommes pas une commune où il y a énormément de fiscalité des personnes morales en direct, ça représente environ 5% des entrées fiscales communales. Par contre en 2023, ou j'ai envie de dire dès 2023, il y a eu une spécialité dans le canton puisque plusieurs entreprises multinationales ont réalisé d'excellents ou d'énormes bénéfices, qui n'ont pas touché directement notre commune mais des communes voisines et un peu plus loin et, il faut savoir qu'au niveau cantonal, l'impôt des personnes morales est partiellement mutualisé. C'est-à-dire que quand une entreprise verse des impôts dans sa commune siège, 33% du montant part dans un fonds qui s'appelle le « Fonds IPM » (impôt des personnes morales) et il est redistribué ensuite à l'ensemble des communes neuchâteloises en proportion des places*

de travail qui sont dans les communes. Donc en 2023, on a bénéficié d'un fort soutien de ce fonds IPM à La Grande Béroche, comme toutes les communes d'ailleurs dans le canton et ça risque d'être le cas encore en 2024 et après l'avenir nous le dira. Pourquoi je soulève ce point-là ? Parce que évidemment, comme il y a plus d'argent, plus d'argent à se répartir, il y a souvent différentes vérités, le Canton met un petit peu son nez là-dedans pour être sûr que tout soit bien partagé entre toutes les communes et il y aura une réforme de ce fonds IPM, en particulier son alimentation et sa redistribution. Ce sera important pour nous d'être attentifs à ce qui se passe dans ce fonds IPM, à participer aux discussions, on l'a souvent évoqué ici que le Conseil communal prend beaucoup de temps pour discuter dans des CDC¹ avec les autres communes du canton. Il y a une CDC qui s'appelle « Finances et économie » dans laquelle on discute de ces éléments-là, où on négocie et, des fois, c'est le bras de fer avec le Canton et c'est important d'être dans la place pour continuer à conserver les avantages au niveau de ce fonds IPM. Troisième point que je voulais évoquer c'est la réévaluation du patrimoine financier. En 2018, on l'a fait pour la première fois à La Grande Béroche. En 2023, la base légale cantonale nous obligeait à le faire, il s'agit de faire cette réévaluation à minima tous les cinq ans donc 2023 était la date butoir. Vous avez constaté qu'il y a environ CHF 380'000.- qui est amélioré de notre exercice 2023 de manière un peu fictive, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'argent qui est entré pour ce montant-là mais simplement une nouvelle valeur de notre patrimoine financier augmentée de CHF 380'000.-, ben oui, on a fait quelques travaux sur certains bâtiments et la conjoncture fait que l'immobilier est aujourd'hui un peu plus cher, un peu plus valorisé qu'il y a cinq ans en arrière. Donc plus ou moins fictivement, on a ces CHF 380'000.- qui viennent en plus dans notre trésorerie, qui influencent notre résultat 2023. Voilà, je ne vais pas m'allonger plus je répondrai aux questions s'il y en a tout à l'heure, je m'appuierai évidemment sur notre chef du Service des finances, M. Tamburini, qui est là si je défaille. Je profite de l'occasion pour remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'administration qui travaillent pour collecter tous ces chiffres et faire en sorte que ça marche, en particulier le Service des finances et son chef de service et c'est vrai que je suis assez reconnaissant de pouvoir transmettre ce bébé des finances à Fredy Nussbaum dans une situation plutôt confortable qu'à la commune de La Grande Béroche aujourd'hui. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, chères et chers collègues du Conseil général, cet examen des comptes 2023 clôt aussi la législature pour la commission financière. Au titre de président de cette commission, je me suis rarement exprimé lors du Conseil, dans la mesure où l'avis de la commission était régulièrement intégré dans les rapports qui vous étaient soumis. Durant cette législature, nous avons travaillé longuement pour vous aider à prendre une décision relative au taux de rémunération du Conseil communal. Vous avez suivi l'avis de la commission des finances et nous vous en remercions. Durant cette législature, nous avons examiné longuement quatre dossiers relatifs aux comptes, mais du fait du Covid et du report des élections en 2021, seulement trois budgets. Pour ces activités annuelles, je tiens personnellement à regretter que nous n'ayons jamais pu nous prononcer en étant en possession du rapport ou même d'un projet de rapport du Conseil communal. C'est une chose à rediscuter avec le Conseil communal même si les questions de délai restreignent les possibilités de répondre positivement à cette demande. Pour clore mes années de présidence de la commission, je tiens à remercier tout le travail effectué, Mesdames et Messieurs les membres de la commission financière, le Conseil communal toujours très disponible lors de nos débats, le Service des finances, son chef et toute son équipe, mais également toutes les personnes engagées au sein de notre commune. C'est grâce à chacune d'elles que lors de l'examen des comptes, nous constatons une excellente tenue des budgets. Quant aux comptes 2023, permettez-moi de ne rien en dire, tout est dans le rapport que vous avez tous lu, bien entendu. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, un grand merci au Conseil communal pour le rapport très fouillé concernant ces comptes relatifs à l'année 2023, dernière année « pleine » pour la deuxième période de législature de notre belle commune. Un grand merci en particulier au chef du Service des finances, Monsieur Tamburini, qui a su répondre à toutes les nombreuses

¹ Conférences des Directeurs Communaux

questions qui ont pu être posées en commission financière en ces deux premières périodes de législature de grande importance, que ce soit pour la préparation du budget ou celle des comptes. Nous saluons le fait que les comptes bouclent sur un résultat positif. Le pourquoi a été suffisamment bien expliqué par le rapport du Conseil communal et par la présentation ce soir du conseiller communal en charge des finances. Le groupe des Verts acceptera les comptes présentés à l'unanimité. Je vous remercie pour votre attention. »

M. J. Bergamin : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement remercie le Conseil communal pour son rapport des comptes et l'acceptera à l'unanimité. »

M. J. Panes : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, alors que certains nous promettaient des déficits abyssaux lors de la réduction de notre coefficient fiscal, les comptes 2023 présentent un excédent de revenus de CHF 1'280'000.- alors que le budget prévoyait un déficit de plus d'un million et ce résultat est obtenu sans la comptabilisation du produit de la vente de SITEBCO qui interviendra cette année. Malheureusement, nous ne pouvons que verser ce bénéfice à la fortune et c'est dommage. Notre groupe s'interroge sur la possibilité d'inscrire un préfinancement au budget 2025 et de ne l'utiliser que si le résultat est positif pour préfinancer l'un des nombreux investissements prévus. Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a accepté les comptes à l'unanimité et il tient à féliciter le Conseil communal pour l'excellente maîtrise des charges. À titre personnel et à l'occasion de ma dernière prise de parole dans ce plenum, je tiens à vous remercier toutes et tous pour ce que j'ai appris en votre compagnie et à vous féliciter pour votre ouverture d'esprit et votre esprit d'analyse. Je quitte la politique car j'estime qu'il ne m'appartient plus de participer à des décisions dont les conséquences se feront sentir dans 15 ou 20 ans alors que je résiderai dans un EMS ou dans le columbarium proche des Cerisiers. Je vous demande pour la suite des débats de garder respect et pondération lors des prochaines législatures en vous rappelant que notre but est de servir la commune et ses citoyens plutôt qu'une doctrine ou vos intérêts personnels. Merci de votre attention. »

M. J. Reift : « Madame la présidente, chers collègues, bien que les comptes présentés ce soir soient bons, il est important de revenir un petit peu en arrière. Lors de mon intervention du 12 décembre 2022 pour le budget 2023, le groupe Socialiste demandait de ne pas descendre les points d'impôts, de faire une politique prudente au vu des investissements à plus ou moins court terme, que notre commune espère mener à bien. Malheureusement, à une petite majorité, notre autorité a fait que notre imposition fut amputée de trois points. Aujourd'hui, au vu des comptes, du résultat positif à la première lecture, on pourrait dire bravo d'avoir descendu les impôts. Malheureusement, la réalité n'est pas tout à fait la même et, pour commencer, il faut noter que notre commune a encaissé 0,7% de moins d'impôts qu'en 2022 alors que, dans le même temps, le canton enregistrait une amélioration de 8%. Le rapport mentionne encore une amélioration due au fait que nous n'avons pas réussi à investir ce qui améliore de CHF 123'789.- les charges liées aux emprunts. Il y a aussi la ligne « Charges de personnel » qui a une diminution de CHF 354'318.- liée à différentes causes comme l'engagement d'EPT en cours d'exercice. Finalement, on pourrait reprendre une à une toutes les lignes et remarquer, entre une revalorisation, une dépense pas faite ou une conjoncture fragilisée par les événements extérieurs, que notre équilibre financier est bien fragile. Le groupe Socialiste acceptera les comptes à l'unanimité mais demande aux nouvelles autorités la plus grande prudence afin que notre belle et grande commune puisse continuer à s'embellir, à investir, et offrir à ses citoyens et citoyennes des conditions de vie « Grandeur Nature » à l'image de notre slogan. »

Mme D. Vantaggio passe en revue les comptes. S'il y a une question, l'assemblée peut s'exprimer. Aucune question n'est posée.

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif aux comptes 2023 est accepté à l'unanimité.**

5. Rapport du Conseil communal concernant la modification de l'arrêté relatif aux indemnités des membres du Conseil général, de ses commissions et délégations

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce sera bref, vous avez pris certainement connaissance du rapport. Donc le dernier arrêté qui date effectivement du 17 décembre 2018 et, entre temps, la commission des naturalisations et des agrégations traite désormais une grande partie des demandes et des dossiers pas en présentiel et puis à travers quelques manifestations qui ont eu lieu notamment en seconde partie de législature, on a constaté qu'il fallait finalement réussir à trouver un consensus. Ce consensus a été trouvé avec la commission des règlements et avec le bureau pour traiter de vos indemnités. Bien entendu, à disposition en cas de questions. »

Mme S. Noirat : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs du Conseil général et communal. Concernant le changement des articles 7 et 8 dans l'arrêté relatif aux indemnités des membres du Conseil général, de ses commissions et délégations, après concertation du groupe des Vert·e·s, nous donnons un avis favorable à ces changements. Pour ma part, au terme de cette législature, permettez-moi de remercier tous les membres de la commission de naturalisation et agrégations, avec son président Monsieur Maximilien Ignoto, pour le sérieux et la convivialité du travail de transmission des dossiers. Ainsi que les membres de la commission des relations publiques avec sa présidente Madame Sandra Tazzer qui ont fourni un travail important pour les manifestations organisées pour les habitants de La Grande Béroche. En tant que membre de ces commissions, je garderai un excellent souvenir de tous ces échanges et de toutes ces manifestations. Merci pour votre écoute. »

M. G. Pierrehumbert : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a bien étudié le rapport sur la modification des indemnités des membres du Conseil général, de ses commissions et délégations. Notre groupe acceptera la révision et les adaptations de l'arrêté soumis. Merci de votre attention. »

M. M. Ignoto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport concernant la modification de l'arrêté relatif aux indemnités des membres du Conseil général, de ses commissions et délégations. Cette modification permet de tenir compte du travail des commissaires lorsque celui-ci se fait notamment par consultation électronique ou lors des événements communaux. Le groupe Socialiste acceptera donc la modification à l'unanimité. Merci pour votre attention. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a pris connaissance de ce dossier sans relever de critiques particulières et l'acceptera donc en remerciant chaque acteur de cette modification. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumise au vote, la modification de l'arrêté relatif aux indemnités des membres du Conseil général, de ses commissions et délégations est acceptée à l'unanimité.**

6. Rapport de la commission des règlements et du Conseil communal relatif à la modification du règlement général de commune (RGC)

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vais à nouveau être bref, donc vous l'avez bien saisi, c'est un rapport qui est fait conjointement avec la commission des règlements. Et, effectivement, il s'agit d'un toilettage : modification des titres et des descriptifs de quelques commissions et, principalement, le rapatriement dans le règlement général de commune des missions spécifiques de certaines commissions. Vous l'avez compris, certaines commissions ont des règlements spécifiques. Donc le but c'est en effet de savoir ce que font les commissions. Et puis encore dernier point, relancement en mode de détermination de dicastères sur la base de la classification fonctionnelle comme ça a été spécifié précédemment. Bien entendu, à disposition en cas de questions. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je m'exprime d'abord en tant que président de la commission des règlements (CoRe) pour vous rappeler un très bref historique de ce toilettage qui a été décidé dans la première moitié de la législature avec une mouture finale de la CoRe qui était prête l'année passée mais pour laquelle on a voulu procéder à une consultation de toutes les présidences de commissions avant de finaliser cet élément en début de cette année. La version finale qui est commune au Conseil communal et à la commission des règlements est donc sortie en avril de cette année et c'est pour ça que le vote a lieu aujourd'hui. Un peu surprenant avec une séance des comptes, mais c'est pour être prêt pour la nouvelle législature. Maintenant au nom du PLR, il reste un point à éclaircir du fait des modifications des tâches de la commission des forêts et des rives, rebaptisée entre temps « Commission des forêts et des espaces publics naturels ». Quelle commission sera chargée de la gestion des rives laissées en état de nature ? Cet éclaircissement ne justifie pas selon nous d'amendement au texte proposé mais devra être réglé par les nouvelles autorités. Le PLR acceptera donc cette nouvelle mouture du règlement général de commune à l'unanimité. »

M. P. Pringalle : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert·e·s remercie le Conseil communal et la commission des règlements pour le toilettage du règlement sur les commissions. Nous sommes sensibles en particulier à l'amélioration de l'article 114 qui enrichit le terme « Énergie » en « Développement des énergies renouvelables ». Nous allons accepter, à l'unanimité, les modifications proposées. Merci pour votre attention. »

Mme N. Humbert-Droz : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le parti Socialiste remercie la commission et le Conseil communal pour le résultat du travail présenté, et l'accepte à l'unanimité. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a pris note du travail remarquable et minutieux réalisé pour parvenir à cette révision du règlement général de commune. En remerciant la commission des règlements et le Conseil communal pour ce travail conséquent, il l'acceptera à sa majorité. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la modification du règlement général de commune (RGC) est accepté à l'unanimité.**

7. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour le réaménagement des locaux des sapeurs-pompiers volontaires du DPS3 de Saint-Aubin-Sauges

M. J. Alfter : « Mesdames, Messieurs, le groupe PLR reconnaît le besoin impérieux de rénovation et de mise en conformité des locaux du DPS3 / First Responders de La Béroche. Mais lors de sa séance de préparation, des questions importantes ont été soulevées. Une des questions les plus importantes concerne le renoncement implicite à utiliser les locaux de l'abri PC actuellement utilisés par les pompiers comme les premiers répondants pour leur administration, leurs sanitaires, leurs réunions et parfois même de la formation. Le fait de tout vouloir concentrer dans le local, contenant aujourd'hui essentiellement des véhicules, nous paraît incompréhensible et contre-productif. Aussi, souhaitons-nous que le projet soit revu avec tous les utilisateurs et qu'un meilleur compromis soit trouvé pour l'ensemble de ceux-ci. Et les éléments mentionnés dans le rapport tels que le circuit gris ne sont pas bien résolus par le projet présenté, pas plus que la lutte efficace contre les nuisibles. Et, pour terminer, le véhicule des premiers répondants est placé devant une petite porte qui ne permet actuellement que de laisser entrer une remorque, alors que celui-ci est le plus utilisé avec plus d'une centaine d'interventions des premiers répondants chaque année. Le groupe PLR, dans sa majorité, refusera l'entrée en matière afin que ce dossier repasse en commission technique ainsi que par les comités des pompiers et des premiers répondants dans le but de répondre à toutes les interrogations et propositions soulevées lors de notre séance. Le groupe PLR souhaite qu'une demande de crédit pour cet objet revienne devant notre autorité cette année encore. Merci pour votre attention. »

Mme C. Muster se récusé pour ce point étant donné que son mari fait partie du projet (pompiers au DPS3).

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce soir vous avez en face de vous un conseiller communal déçu. Il y a une semaine, lundi soir, un membre de mon groupe assénait haut et fort que les pompiers de Saint-Aubin-Sauges avaient fait un projet de rénovation de la caserne sans, et je réprécise bien sans, avoir consulté les équipes des premiers répondants ou First Responders. Surpris de cette information, je n'ai pu qu'en prendre note. En effet, n'ayant pas été partie prenante de la conception de ce projet, je ne pouvais pas argumenter contre cette parole. Mais sans tarder, et dès le lendemain, j'ai rencontré les pompiers qui ont travaillé sur ce projet pour comprendre cette situation et recevoir la confirmation que le représentant des premiers répondants avait pu au moins à deux reprises discuter des propositions de travaux. Le surlendemain, donc le mercredi, un e-mail arrive avec une liste de destinataires dont je n'ai pas vraiment compris le sens ni la logique, mais peu importe, qui commence par reconnaître qu'il y a eu au moins une rencontre mais que les considérations n'ont pas été assez prises en compte. Le directeur de l'ECAP, l'inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers, le chef de service de la Sécurité publique de la Ville de Neuchâtel, dont dépendent les ambulances et donc les premiers répondants, tous les trois ont reçu le dossier complet du projet. Tous les trois sont venus sur place se faire une idée en trois dimensions du projet, j'étais présent à chacune de ces visites. Tous les trois ont validé ce qui vous est présenté ce soir. Une année de travail, de consultations, de visites, de demandes d'offres, vous comprenez pourquoi ce soir je suis déçu. Tout ce travail pour en arriver-là. Il vous appartient ce soir de décider du sort de cette rénovation et ma seule préoccupation est que les travaux aient lieu dans ces locaux pour toutes les bonnes raisons citées dans le rapport. Mon vœu à ce stade est que votre autorité choisisse entre ne pas entrer en matière sur ce point, et donc de renvoyer votre serviteur à son étude pour revenir avec un nouveau projet qui sera vraisemblablement plus onéreux et qui pourra se concrétiser que l'année prochaine donc en 2025, ou d'accepter le crédit tel que proposé. Mais de grâce, n'entrez pas en matière pour refuser le crédit ensuite. Ce serait un très mauvais signal pour les sapeurs-pompiers de notre caserne de Saint-Aubin-Sauges. Je vous donne encore quelques considérations financières en lien avec la caserne et les abris PC. Lors de la création de La Grande Béroche, au bilan, l'abri PC avait une valeur de CHF 86'922.-, la caserne d'une valeur de CHF 0.-. La règle du retraitement, qui a été réalisée en 2018, définissait que les bâtiments du patrimoine administratif voyaient leur valeur à 70% de la valeur ECAP et donc l'ensemble caserne - abri PC a été réévalué à un montant de CHF 609'750.- et l'amortissement de ce montant est neutralisé par un prélèvement au fonds de retraitement. Nous pouvons donc dire aujourd'hui que la caserne ne nous coûte rien. Merci pour votre attention. »

M. Th. Rothen : « Le groupe Socialiste va demander une interruption de séance. Par contre, pour clarification, peut-être que le Conseil communal pourrait nous donner sa vision de l'utilisation possible ou pas des abris PC dans les années qui suivent. Le rapport a l'air de dire qu'on les libère, mais, visiblement, une demande est là pour qu'on puisse continuer de les utiliser, ce qui évidemment ne coûterait pas grand-chose à la commune non plus. »

M. Th. Pittet : « Alors il est clair que l'on peut continuer à les utiliser mais, vraisemblablement, et ce sera l'objet de coûts supplémentaires si on doit revoir le projet, c'est que ça nécessitera des travaux d'assainissement relativement importants puisque, actuellement, c'est relativement et fortement insalubre. Et les pompiers qui se douchent là ne sont pas dans des conditions très agréables. Donc possible, oui, parce qu'il n'y a pas d'affectation d'utilisation autre prévue à ce jour. »

Mme D. Vantaggio annonce une interruption de séance de 5 minutes à 20h25 avant le vote d'entrée en matière.

Mme D. Vantaggio annonce la reprise de la séance à 20h30.

M. L. Affolter : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, notre groupe du parti Socialiste a écouté les arguments pour ce renvoi ainsi que les explications fournies par notre

conseiller communal en charge du dicastère de la sécurité. À relever que la finalité des prestations du groupe First Responders ne dépend pas seulement de ce dernier mais également du responsable des bâtiments et de celui de la santé publique. Le projet proposé ce soir se limite à la rénovation du seul local des pompiers et ne répond vraisemblablement pas au développement possible à long, voire très long terme, du Service du feu et des First Responders. Mais rappelons-nous que notre commune vient d'acquérir l'ancien Hôpital. À futur, dans ce bâtiment, peut-être que des solutions plus adaptées pourront être proposées ainsi que des opportunités de développement et de synergie avec le centre médical que nous nous devrons d'y installer. Notre groupe ne va donc pas soutenir cette demande de renvoi et soutiendra le projet soumis ce soir, tout en invitant le Conseil communal à trouver des solutions pour les First Responders telles que la poursuite de l'usage de l'abri PC. Merci. »

- **Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 14 contre, 21 pour et 2 abstentions. L'entrée en matière n'est pas combattue.**

M. J. Fehlbaum : « L'entrée en matière ayant été acceptée, le groupe PLR propose un amendement pour donner un délai supplémentaire aux premiers répondants et aux pompiers de décider avec le Conseil communal, sous le contrôle de la commission technique, le bien fondé du projet actuel ou son éventuel besoin de modification. Nous sommes choqués par le fait que les locaux de l'abri antiatomique soient laissés un peu à l'abandon depuis quelques années et nous ne comprenons pas pourquoi il n'y a pas un semblant de rénovation de ceux-ci. Donc probablement qu'un petit délai supplémentaire qui, de toute façon, ne remettrait pas en cause la possibilité de réaliser le projet l'année prochaine, parce qu'il est pratiquement exclu avec la charge des prestataires en cette année 2024 que le projet puisse se réaliser sur cet exercice. Donc, un délai supplémentaire de trois mois pourrait être demandé et nous proposons un amendement à l'article 1 que je vais vous lire si la présidente m'en donne la possibilité. Alors l'article 1 actuel qui dit qu'un crédit d'engagement d'un montant de CHF 300'000.- est accordé au Conseil communal pour la rénovation de la caserne du DPS3 de Saint-Aubin-Sauges serait complété de la phrase suivante : « Un délai de trois mois est laissé aux pompiers et aux premiers répondants pour passer en revue le projet sous l'égide du Conseil communal et de la commission technique avant son acceptation définitive. »

Mme N. Vauthier : « Madame la présidente, j'aurais juste une question. Est-ce que du point de vue légal, ça reviendrait à dire que les pompiers peuvent invalider une décision du Conseil général ? Parce qu'on accepterait ce soir un projet et après ce serait les pompiers qui viennent dire « Non, on n'est pas d'accord. » Est-ce que quelqu'un pourrait m'éclairer, y a-t-il un juriste ? »

M. J. Fehlbaum : « Y a-t-il un juriste dans la salle ? »

M. Th. Rothen : « Il n'y a pas un juriste mais si vous permettez, je m'étonne de ces méthodes qui veulent que, tout à coup, on mette sous tutelle le Conseil communal en donnant une indication que des gens doivent se mettre d'accord sous l'égide du Conseil communal et de la commission technique. Et si les deux n'étaient pas du même avis, qui va trancher ? Un tribunal ? Non mais ce n'est grandement rien. En plus, aujourd'hui, le Conseil communal a entendu les problèmes qui se posaient, a entendu qu'il y avait des besoins qui ne semblaient pas satisfaits, on a quand même un courrier des First Responders qui dit qu'ils ne s'opposent pas au projet. Donc il n'y a pas une opposition à ce projet. Si maintenant il faut avoir une réflexion sur les abris de Saint-Aubin-Sauges pour les rénover, pour en rénover une partie, c'est peut-être un autre objet que nous voterons dans quelque temps pour que les choses soient mises aux normes mais, s'il vous plaît, ne liez pas les deux choses pour qu'on se retrouve avec une discussion sans fin. C'est un peu la mode aujourd'hui les discussions sans fin, les renvois en commissions comme ça, on ne fait pas les investissements nécessaires, mais n'oubliez pas une chose, c'est que lorsque vous verrez les comptes 2024, il y a quelqu'un qui mettra le doigt en disant « Mais on avait prévu tant de millions d'investissements et on ne les a pas faits ou on ne les a faits qu'à 50% ». Ben oui, chaque fois que vous retardez un investissement, c'est un projet qui était prêt à démarrer qui ne se fera pas. Donc s'il vous plaît, ce genre d'amendement sans beaucoup de bases, on appelle même un juriste, c'est bien que l'amendement n'était pas préparé. Merci. »

M. B. Schumacher : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je crois que ce n'est pas une question d'investissements qui se pose, on est tous d'accord là-dessus, mais on est en face de deux corps. Le corps des sapeurs-pompiers et le corps des premiers répondants qui sont indispensables pour une question de sécurité et de santé publique dans notre commune. Je crois que c'est eux les spécialistes qui savent exactement ce dont ils ont besoin. Si, aujourd'hui, on nous dit que ça ne correspond pas à leurs besoins, c'est peut-être à eux de se mettre d'accord et de nous expliquer exactement les besoins qu'ils ont pour que ces deux corps puissent fonctionner en bonne harmonie et c'est ça que nous souhaitons au sein du groupe PLR. Merci. »

Mme N. Vauthier : « Je reviens avec ma question, j'entends ce que dit Monsieur Schumacher et Thierry, je suis d'accord avec leurs arguments mais la question reste la même. Juste du point de vue légal, est-ce qu'après le vote du Conseil général, un groupe de personnes, une instance, peut revenir sur un vote du Conseil général ? C'est juste une question générale, c'est tout. »

M. M. Rognon : « Oui effectivement, un amendement rédigé tel quel n'est pas tellement valide. Premièrement, il ne respecte pas la séparation des pouvoirs. Deuxièmement, les deux corps qui ont été mentionnés DPS3 et First Responders en gros, par cet amendement, le Conseil général leur octroi une délégation de compétences pour valider ou invalider un projet. C'est ça que vous faites actuellement et je ne suis pas sûr que ce soit le but de la politique. En général, les corps, les associations, la population votent pour des représentants qui eux après décident. Si ces mêmes représentants renvoient la balle à ceux qui vont utiliser ces choses, la politique ne sert plus à grand-chose. Je pense, qu'en l'occurrence, les remarques ont été faites, le conseiller communal de tutelle, qui plus est, est du même groupe que les initiateurs de cet amendement, a entendu ces arguments et je lui fais pleinement confiance sur une bonne discussion avec les deux corps qui sont en présence. Mais évitez de déléguer votre compétence, votre responsabilité auprès de personnes qui ne font pas de politique. »

M. J. Fehlbaum : « On retire notre amendement et on demande une interruption de séance. »

Mme D. Vantaggio annonce une interruption de séance de 5 minutes.

Mme D. Vantaggio annonce la reprise de séance à 20h48.

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le PLR ayant retiré son amendement, nous allons pouvoir passer au vote de l'arrêté. À titre personnel, je voudrais faire la remarque ici que je m'abstiendrai sur ce vote dans la mesure où il m'est impossible d'accorder un crédit comme ça pour un projet qui visiblement ne donne pas satisfaction à l'entier des utilisateurs de ces locaux et puis l'abstention me paraît le seul geste possible en ce moment étant donné qu'on est tous d'accord qu'il faut rénover ce local. Merci. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert·e·s remercie le Conseil communal pour son rapport. Les sapeurs-pompiers volontaires, comme cela a déjà été dit, jouent un rôle important pour contribuer à la sécurité de notre population. C'est vrai que nous avons eu aussi un doute sur l'établissement des projets, l'intervention des principaux concernés. Les précisions fournies par le conseiller communal nous rassurent sur ce point et nous sommes persuadés que le Conseil communal prendra très au sérieux les besoins des concernés et nous allons donc soutenir cette demande de crédit. »

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport identifiant le réaménagement des locaux des sapeurs-pompiers volontaires et premiers répondants de Saint-Aubin-Sauges. Le Groupement est d'avis qu'il est indispensable d'améliorer cette situation et il acceptera cette demande de CHF 300'000.- qui est nécessaire, et bien naturellement en prenant en compte toutes les remarques faites par les utilisatrices et utilisateurs. Merci de votre attention. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour le réaménagement des locaux des sapeurs-pompiers volontiers du DPS3 de Saint-Aubin-Sauges est accepté par 25 voix pour, 1 contre et 11 abstentions.**

8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 75'000.- pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les travaux publics

M. M. Morciano : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, je prends la parole au nom du groupe PLR concernant ce point de l'ordre du jour concernant la demande de crédit d'engagement de CHF 75'000.- pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique. Nous souhaitons exprimer nos réserves et combattre l'entrée en matière relative à ce rapport. À la lecture du rapport, nous avons été surpris d'apprendre que le véhicule d'un collaborateur, ceci pour la note humoristique, a subi des dommages de rouille trop coûteux à réparer en raison de son âge. Bien que cette situation nécessite effectivement une solution, la pertinence de choisir un véhicule électrique mérite d'être sérieusement questionnée. Tout d'abord, le coût d'achat élevé et le coût d'exploitation d'un véhicule électrique sont significativement plus élevés que ceux d'un véhicule thermique, comme le démontre l'analyse et le tableau élaboré par le TCS. Je ne peux pas vous le montrer, c'est dommage, donc il sera à disposition. Cette différence de coûts ne peut pas être ignorée, surtout dans le contexte de contrainte budgétaire. Ensuite, le manque de cahier des charges précis pour valider les besoins de ce véhicule soulève des questions importantes. Par exemple, l'autonomie de la batterie est un facteur critique. Devons-nous opter pour une batterie de 50 kW, qui représente à peu près 224 km d'autonomie, selon la norme WLTP, ou de 75 kW qui permettrait d'atteindre 350 km, toujours selon la norme WLTP ? Ce qui veut dire en utilisation réelle -20 à 30% et surtout en hiver. De plus, des spécifications relatives au pont basculant doivent être clairement définies pour s'assurer que le véhicule réponde de manière adéquate aux exigences actuelles. Un autre point préoccupant, et non des moindres, est le processus de production et de transformation de ce véhicule. Il est initialement produit en tant que véhicule thermique dans le Nord de la France à Hordain, acheminé par camion jusqu'à un port pour être expédié en Turquie où il est transformé en véhicule électrique. Après la transformation, le véhicule reprend le chemin inverse pour arriver chez nous. Ce processus de transformation et de transport soulève de sérieuses questions sur le bilan CO₂ global de cette acquisition. Peut-on vraiment affirmer que ce bilan est favorable par rapport à l'achat d'un véhicule thermique en prenant en compte à ce stade l'impact environnemental et la fabrication, le transport et de la transformation ? En outre, pour l'achat de futurs véhicules, il serait souhaitable de s'adresser à des fournisseurs qui sont installés sur le territoire de notre commune. Cela pourrait non seulement soutenir l'économie locale mais aussi réduire l'impact environnemental lié au transport des véhicules. Enfin, la question de la borne de recharge n'est pas abordée dans le rapport. L'installation d'une borne de recharge représente un coût supplémentaire et une infrastructure doit être prise en compte dans la décision d'acquérir un véhicule électrique. En tenant compte de ces éléments et au vu des votes de nos membres lors de la séance de préparation, nous proposerons de ne pas entrer en matière sur ce rapport et de demander une révision complète et un renvoi en commission, incluant : un cahier des charges précis, une analyse des coûts, un bilan environnemental et l'approvisionnement local. Je vous remercie de votre attention et j'invite mes collègues conseillères et conseillers à réfléchir attentivement avant de se prononcer sur cette demande. »

M. M. Rognon : « Merci Madame la présidente, alors effectivement, je pense que l'on est face à deux fronts : les pro-électrique ou les contre-électrique. Vaste débat, je ne sais pas s'il est nécessaire ou utile de le mener ce soir. La politique du Conseil communal est assez claire sur l'acquisition de ces véhicules : quand on achète des véhicules neufs, on les achète électriques, tant et pour autant que ce sont des véhicules qui ont été éprouvés. On ne va pas acheter un tracteur électrique par exemple, on ne va pas acheter un Manitou électrique. Par contre, pour les véhicules qu'on pourrait appeler de tourisme, on a deux Renault Zoe, une Citroën Ê-Berlingo qui ont été achetées dans les garages locaux et, pour le coup, le E-Partner remplit totalement le cahier des charges, c'est un véhicule qui est éprouvé par la Ville de Neuchâtel.

Donc le cahier des charges que je pourrais proposer pour la séance du Conseil général du 28 octobre, qui repousse un délai référendaire de 30 jours, etc. alors que ça fait déjà quelque temps que mes collaborateurs se passent de ce véhicule, pour représenter exactement la même solution a priori, ou avec quelques différences, mais il sera toujours électrique. Donc les contre-électrique seront toujours contre-électrique. Donc, pour le coup, je prie le groupe PLR cette fois de poser un amendement pour l'achat d'un véhicule thermique d'occasion. Au moins, mes collaborateurs pourront bénéficier d'un véhicule pour faire leur travail. Merci de votre attention. »

- **Soumise au vote l'entrée en matière est acceptée par 10 contre, 26 pour et 1 abstention. L'entrée en matière n'est pas combattue.**

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 75'000.- pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les travaux publics est accepté par 24 voix pour, 5 contre et 9 abstentions.**

9. Rapport d'activité 2023 du Guichet social régional Littoral Ouest

M. T. Egger : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit effectivement d'un rapport d'information, il n'implique pas de débat spécifique. Juste quand même pour vous rappeler que ce GSR touche quand même pratiquement 30'000 habitants, ce qui n'est pas rien sur quatre communes. Le Guichet ACCORD, le Service social régional et également l'agence régionale AVS/AI. Ça fait quelques années maintenant qu'au niveau de ce GSR, on souhaite vous présenter ce rapport aux comptes de façon à ce que vous sachiez et connaissiez quels sont ces chiffres, ce que font ces femmes et ces hommes qui travaillent au sein du GSR. Donc on met un point d'honneur à le faire et c'est de façon aussi à ce qu'il n'y ait pas une simple lecture aux comptes et aux budgets car effectivement c'est une ligne budgétaire parmi nos comptes. Merci pour votre attention. »*

M. Th. Rothen : *« J'ai bien entendu qu'il n'y avait pas de débat à avoir, il n'y a pas de vote non plus, mais permettez-moi quand même de préciser les choses suivantes : Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, un grand merci pour ce rapport détaillé sur l'activité de notre Guichet Social Régional. Certes, celui-ci est confié administrativement à la commune de Milvignes et n'apparaît dans les comptes de notre commune que par une seule écriture dans la rubrique : « Guichets sociaux régionaux », d'un montant tout de même de CHF 637'248.- en 2023. Nous ne devons pas négliger son rôle auprès de la population de La Grande Béroche. Nous sommes toujours soucieux de servir dans notre commune des prestations de qualité à nos concitoyennes et concitoyens. N'oubliez jamais que le GSR va soutenir les plus démunis d'entre nous. L'agence AVS reçoit les demandes des prestations complémentaires pour celles et ceux qui, à la retraite ou invalides, ne disposent pas de moyens suffisants pour vivre. Le Service social régional soutient les personnes qui n'ont pas, ou pas suffisamment, de moyens pour vivre ou entretenir leur famille. Le Guichet ACCORD est la porte d'entrée des prestations sociales, avec les subsides d'assurances maladies, les bourses d'études et les avances de contributions d'entretien. Demander de l'aide, même si c'est un droit, n'est pas toujours un acte anodin pour celui qui se retrouve malgré lui dans une situation difficile. Autant dire qu'il doit être accueilli avec compétence et bienveillance. Remercions donc tout le personnel du GSR pour son travail sans lequel toute une partie de notre population serait fragilisée. Merci. »*

10. Réponse à la motion du groupe Socialiste relative à des mesures incitatives pour le déploiement du photovoltaïque intégré dans notre commune

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, effectivement une motion qui date du 14 novembre 2022, on est presque à l'année. Donc ce qui vous est proposé ce soir, c'est le classement de cette motion pour la raison suivante. Un arrêté de compétence de l'exécutif a été pris pour que l'on puisse faire profiter des subventions aux privés et aux personnes morales, subventions solaires thermiques et subventions solaires photovoltaïques. Cet arrêté rentrera pleinement à partir du 1^{er} juillet 2024. Au sein du rapport, il vous est spécifié qu'il y aura un jury compétent qui sera composé de membres du Conseil général pour effectivement trouver les installations qui seraient spécialement adaptées. Peut-être avant de passer aux autres motions pendantes, si je puis dire, ce qui vous est proposé ce soir c'est de classer cette motion, mais d'attirer aussi votre attention sur le fait qu'au niveau énergétique, votre autorité avait validé 5 EPT, dont 0.4 EPT dévolus à l'énergie. Vous l'avez compris à travers la conclusion du rapport, ces 0.4 EPT administratifs seront rapidement entièrement mangés par, premièrement par la gestion de ces subventions et, deuxièmement, la gestion de la société Les Cerisiers Solaire SA qui avance gentiment, on pourra appliquer les statuts, suite aux statuts on pourra ensuite aller de l'avant. Et cet automne normalement, tout habitant et habitante des deux communes à savoir La Grande Béroche et Cortaillod pourra « acheter », si je puis dire, un certain nombre de panneaux solaires. Encore faudra-t-il dans les statuts, les définir exactement, donc juste attirer votre attention à ce sujet. Et puis pour les autres motions, on a profité du présent rapport pour présenter d'autres motions que l'on vous propose également de classer ce soir, de façon à pouvoir, si je puis dire, avancer et pour que notamment les nouvelles autorités puissent éviter de revenir sur ces motions qui sont pendantes depuis un moment. La première : une place de jeux dans chaque village. C'est expliqué au sein du rapport, nous avons eu plusieurs allers-retours avec le SAT. Nous avons un crédit que vous nous avez autorisé de CHF 65'000.-, nous avons ce montant-là qui court toujours. Par contre, aux dernières nouvelles, le Service de l'aménagement du territoire précise qu'une dérogation ne se justifie pas pour ce projet et ne peut pas être accordée. Sous-entendu que nous devons attendre la validation du plan d'aménagement local avant d'enfin pouvoir faire cette place de jeux. Autre motion pendante : projets « nature » au sein de La Grande Béroche. Je ne reviendrai pas, vous avez le PV au sein du rapport, sur nos débats que nous avons eus ici-même dans cet hémicycle. Entre-temps, nous avons, chaque année, des montants d'investissements en lien avec des projets nature qui vous sont présentés. La future commission qui traitera des espaces naturels pourra s'en saisir. Mais, comme exemples : passage à faune, plusieurs étangs, un verger participatif, tout ça c'est fait depuis plusieurs années. Donc voilà, on peut dire que l'on a traité de cette motion, donc on vous propose également de la classer. Et une autre motion, la dernière : étudier la possibilité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques verticaux le long de l'autoroute sur la commune de La Grande Béroche. Le PV précise également oralement tout ce qui a été fait pour cette présentation orale, je ne vais pas relire les termes mais vous l'aviez bien compris, on n'est pas maîtres du terrain, on n'est pas propriétaires, on ne peut pas faire grand-chose. Raison pour laquelle on vous propose de classer également cette motion. Bien entendu, libre à vous, membres du Conseil général, de réaliser d'autres motions plus pointues, plus précises que celle formulée il y a un certain nombre d'années, dont nous, au niveau du Conseil exécutif, on vous propose encore une fois de classer. Merci pour votre attention. »

M. Th. Rothen : « Je suis désolé de reprendre la parole. L'article 39 de notre règlement dit : « Le Conseil général ne peut délibérer et à plus forte raison statuer et prendre un arrêté que sur les objets figurant à l'ordre du jour de la séance. ». L'ordre du jour de la séance précise que nous traitons une motion et pas les autres, donc, a priori, nous ne pouvons pas statuer sur les autres. »

M. T. Egger : « Oui, alors effectivement formellement c'est écrit ainsi. Donc formellement, l'ordre du jour aurait effectivement dû formuler l'ensemble de ces points-là. Mais vous avez tout loisir ce soir par un ajout au PV, en précisant que l'ensemble de ces motions est classé. Juridiquement ce sera valide, si je puis dire. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, effectivement, c'est le moment ou jamais de voter le classement de la motion mentionnée au point 10 de l'ordre du jour, y compris de celles mentionnées à la fin de ce même rapport. Entre les motions du groupe Socialiste et la motion du groupe des Vert·e·s qui avait été proposée, juste pour rappel, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, et la prévision qui en découlait de la hausse des coûts de l'électricité, il y a un point commun évident, en tout cas pour nous le groupe des Vert·e·s : nous passer au maximum des énergies fossiles tout en se rappelant que la surexploitation de notre chère planète n'est pas une solution non plus, et que la préservation de la biodiversité n'est pas un luxe mais une nécessité. Même si nous restons un peu sur notre faim, nous acceptons le classement de la motion en titre et des autres motions évoquées à la fin de ce rapport, en espérant que le Conseil communal nouvellement élu ne les mette pas au fond d'un tiroir, mais assure un suivi attentif aux objets évoqués. Le manque d'énergie renouvelable et la préservation de la biodiversité eux n'attendent pas. Le groupe des Vert·e·s de La Grande Béroche profite de l'occasion pour vous inviter également à signer l' « Initiative Solaire » ici présente, initiative fédérale lancée par les Vert·e·s suisses en avril de cette année. Je précise qu'il n'y aucune obligation de payer des cotisations chez les Vert·e·s pour signer cette initiative. Avec un grand merci pour votre attention. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour la réponse à la motion sur le photovoltaïque et pour l'élaboration du règlement pour des mesures incitatives pour le développement des énergies solaires. La transition énergétique est en effet une réelle préoccupation pour nos concitoyens et nous souhaitons que la commune mette tout en œuvre pour y contribuer. Comme relevé dans le rapport du Conseil communal, les 0.4 EPT administratifs seront totalement insuffisants pour mener à bien les futurs projets en lien avec cette transition et nous espérons que nos futures autorités prendront les mesures qui s'imposent. En particulier en considérant la création d'un poste de délégué à l'énergie à plein temps. Merci. »

M. J. Bergamin : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance de la réponse à la motion du groupe Socialiste relative à des mesures incitatives pour le déploiement du photovoltaïque intégré dans notre commune et en remercie le Conseil communal pour toutes ses réponses. »

Mme D. Vantaggio propose une modification de l'OJ avec l'ajout des trois autres motions à l'OJ.

- **Soumise au vote, la modification de l'OJ est validée par 35 pour, 1 contre et 2 abstentions.**

L'ordre du jour est alors modifié.

- **Soumis au vote, le classement de la motion « Une place de jeux dans chaque village » est accepté par 34 pour, 2 contre et 2 abstentions. La motion est classée.**
- **Soumis au vote, le classement de la motion « Projets nature au sein de La Grande Béroche » est accepté par 35 pour, 1 contre et 2 abstentions. La motion est classée.**
- **Soumis au vote, le classement de la motion « Demande d'étudier la possibilité d'installer rapidement des panneaux solaires photovoltaïques verticaux le long de l'autoroute sur la commune de La Grande Béroche » est accepté par 36 pour et 2 abstentions. La motion est classée.**
- **Soumis au vote, le classement de la motion du groupe Socialiste relative à des mesures incitatives pour le déploiement du photovoltaïque intégré dans notre commune est accepté par 37 voix pour et 1 abstention. La motion est classée.**

11. Informations du Conseil communal

M. M. Rognon : « Aussi concernant une motion, de manière assez rapide, du groupe Socialiste qui est en souffrance depuis un sacré moment concernant les cours d'eau. Elle est rédigée de manière très, très large, qui compte effectivement les cours d'eau, leur état, la capacité hydraulique, les crues, la sécurité pour les gens, l'écologie, donc on a d'abord voulu trier un peu ces informations et on a demandé une offre à un bureau spécialisé qui nous propose pour nos 16 cours d'eau un concept de protection des crues, étude de la capacité hydraulique de nos cours d'eau, risques pour les personnes, ainsi que la qualité des eaux. Le montant des honoraires prévus actuellement s'élèvent à CHF 90'000.- et, pour le coup, ce n'était pas prévu au budget donc on devra passer un crédit supplémentaire pour pouvoir étudier encore et discuter de cette offre et revenir auprès du Conseil général, de votre autorité, au mois d'octobre prochain. Merci d'avance encore pour votre patience. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Je m'excuse mais il me semble qu'on a voté la modification de l'ordre du jour et ensuite on a voté sur les trois motions supplémentaires mais on n'a pas voté le classement de la motion principale. » Pour le vote, voir point 10 de l'OJ.

M. Th. Pittet : « J'ai déjà eu l'occasion d'en parler à une ou deux reprises ici, on avance sur les études de stratégies de parcage à La Grande Béroche, j'aurai le privilège de conduire la commission de l'aménagement du territoire dès la semaine prochaine et nous allons reprendre ce dossier dès la reprise au mois d'août afin d'avoir une stratégie qui sera présentée au Conseil général a priori dès 2025. Donc voilà pour cette courte information. Merci. »

M. F. Del Rio : « Très brève information concernant l'horaire 2025, qui a fait l'objet d'une pétition. Simplement pour vous dire que le transfert de l'information a pu avoir lieu avec mon successeur, Thierry Pittet, qui a déjà pu participer, sauf erreur, à en tout cas deux séances au moins, si ce n'est trois. Pour dire que cet horaire, ou horreur, 2025 comme la Romandie a pu appeler s'agissant des CFF. Finalement, notre région s'en sort pas mal, notamment avec un train régional entre Bienne et Yverdon. Et puis, en ce qui concerne notre commune de La Grande Béroche, on a mis la pression sur le Service cantonal des transports pour pouvoir aborder la période 2027 – 2028 et surtout la période 2030 avec l'horaire 2030 et la fameuse cadence à la demi-heure dont vous m'entendez parler depuis trop longtemps, mais qui est vraiment un virage qui se négocie à l'avance et je crois que cette pression qui a été mise sur le Service cantonal des transports a donné et donnera d'excellents résultats. Je vous recommande de ne pas baisser les bras et de maintenir cette pression. S'agissant de cet horaire et de la pétition, j'ai pu en informer la présidente du Conseil général dès que je me suis aperçu de son existence, donc sauf erreur c'était le 2 juin, pour dire que, malheureusement, le site internet et ce qu'il contenait, ce que l'OFT a publié, était erroné, notamment en ce qui concerne la ligne 640 qui prévoyait et qui prévoit de pallier la fermeture de la halte de Vaumarcus. Donc c'est bien un bus toutes les heures qui pourra justement y remédier, le matin pour ramener les personnes à la gare et l'après-midi pour les ramener chez elles. Donc sur la forme, une pétition c'est bien, le Conseil communal soutient cette façon de faire évidemment, mais, sur le fond, étant donné qu'elle est entachée de quelques erreurs, malheureusement le Conseil communal ne l'a pas soutenue. Le Service cantonal des transports a pourtant essayé de réagir, ils ont essayé d'apposer un lien qui menait sur le site direct du Service cantonal des transports où les horaires étaient parfaitement cohérents et corrects. Il n'en demeure pas moins que c'est un peu plus de 800 signatures qui ont été récoltées, pas seulement à La Grande Béroche, mais à Bôle, Hauterive, enfin voilà, ça ratisse large. Le Service cantonal des transports, le Canton, répondra précisément à chaque point de la pétition, comme à chaque élément soulevé par les citoyens bien entendu. Donc c'est avec de l'assurance que ce dossier suivra sa route grâce à Monsieur Pittet. J'espère que chacun ici sera conscient de tous les efforts déployés et qu'il verra le verre à moitié plein. La liaison Yverdon – Bienne c'est quelque chose dont on n'aurait même pas osé rêver il y a quelques années. Je vous remercie. »

M. H. Assumani : « Juste une petite information concernant les festivités de la Fête nationale, ces festivités auront lieu ici à Saint-Aubin-Sauges, vers le port, le 31 juillet, vous êtes cordialement invités à participer à cette Fête nationale. Vous recevrez le flyer du programme de cette manifestation, je vous souhaite une belle soirée. »

M. T. Egger : « Encore une information, c'était promis donc il faut quand même la faire. Concernant la double salle de gym de Bevaix, vous donner un état des lieux et de quelle façon cette construction va se poursuivre. On ne va pas entrer dans l'historique, mais concours de 2013 et le dépôt de mise à l'enquête fin 2022 et les oppositions de projets à traiter courant 2023, en fin d'année passée 2023, le permis de construire entre en force, il est acquis en tant que tel. Suite à quoi, le crédit que vous avez voté de CHF 1'500'000.- va jusqu'à l'obtention de 80% des appels d'offres, donc sous-entendu qu'une fois que le permis de construire est acquis, on fait travailler l'ensemble des mandataires, y compris les architectes. Donc début 2024, ceux-ci ont travaillé d'arrache-pied pour faire des cahiers des charges qui sont ensuite validés, etc., soumis sur la plateforme marché public, à savoir Simap et, suite à quoi, nous avons reçu un certain nombre d'appels d'offres, ces derniers ont été ouverts mi-juin, donc il n'y a pas longtemps. Ces appels d'offres permettront de faire un devis finalisé à 80%, si je puis dire, donc vous aurez ce devis qui vous sera présenté à travers une demande de crédit formelle et puis là, nous parlons bien d'une demande de crédit qui oscillera entre CHF 18 et 20 millions, je ne vais pas me risquer à vous donner un chiffre précis, de toute façon, on ne le connaît pas encore. Mais grosso modo c'est ce crédit qui vous sera demandé, ce n'est pas un tabou, vous connaissez ce montant. Ce crédit vous sera présenté cet automne en fonction de l'avancement du tout, c'est clair que ce devis généralisé à la fin de l'été sera là mais, ensuite, il faudra s'en saisir, toutes les subtilités, etc. ça prendra un certain temps. Mais grosso modo, c'est ce timing qui est prévu et, sur la base de ce timing, vous l'avez compris, comme pour tout crédit que vous adoptez ou non, il y a un délai référendaire. Ce délai référendaire, vous le savez également, le référendum nous pend au nez si je puis dire, en tout cas les opposants en ont parlé, on verra s'ils vont jusqu'au bout de cette procédure, mais grosso modo en étant optimiste, on peut partir du principe que l'actuelle Grande Salle, comme elle est appelée, pourrait être détruite d'ici ce printemps 2025 et puis, sous-entendu, il faudra construire entre-temps la halle provisoire devisée à CHF 150'000.-, nous avons ce crédit et le permis de construire, donc voilà il n'y a plus qu'à, si je puis dire, mais c'est encore le plus compliqué, la dernière couche pour réussir à aller de l'avant avec ce projet. Voilà pour les informations. »

M. T. Egger « Je profite pour toutes et tous vous remercier, c'est la dernière fois que je me trouve personnellement devant vous. J'avais prévu de préparer ça de manière un peu plus formelle mais, ma foi, ça ne s'est pas fait ainsi, mais je crois que j'ai déjà pu vous le dire à maintes reprises mais cette richesse humaine dans nos accords ou nos désaccords forge le caractère, nous forge. Et puis c'est bien effectivement grâce à vous que j'y suis arrivé. Et puis effectivement, c'est un peu un pincement au cœur pour moi ce soir, parce que c'est vrai qu'on s'y prépare, et puis ce soir encore, on constate qu'il y a des rebondissements, on n'est pas d'accord, on se renvoie la balle, merci pour la souplesse du bureau aussi notamment au niveau du point de l'ordre du jour. Donc voilà, ce sont des aspects qui sont agréables et en tout cas je tenais à vous remercier. Je tenais aussi particulièrement à remercier mes collègues ici autour de la table. Chaque mercredi matin, on se retrouve et je pense que je n'y suis jamais allé avec une mauvaise intention et, à chaque fois, on se retrouve, on discute, on prend des décisions et j'ai toujours pris du plaisir, je tiens à vous en remercier particulièrement. Un grand merci également au chancelier, à la vice-chancelière, qui nous accompagnent depuis maintenant sept ans, notamment le chancelier Nicolas, merci beaucoup pour ta patience, pour tes avis éclairés et tout ce que tu as apporté aussi à la commune, parce que l'on parle d'un sixième membre, on peut effectivement le dire, encore merci. Merci à toute l'administration dans sa globalité, encore une fois cette richesse humaine on l'a à travers la politique, à travers vous, mais à travers surtout les collaborateurs et collaboratrices. Et puis, bien entendu, un grand merci au bureau, d'ailleurs on va vous remettre au bureau sortant quelques présents, y compris à la vice-secrétaire qui est ici. Encore merci pour tout. »

M. F. Del Rio : « Voilà, j'ai souhaité que Tom prenne la parole en premier parce que je savais qu'il allait dire une bonne partie de ce que j'ai noté tout à l'heure, ça permettra d'être bref pour une fois. J'avais prévu, il y a longtemps, d'être drôle, j'avais espéré pouvoir être drôle aujourd'hui mais je crois que je ne vais pas le faire parce que ça l'a déjà suffisamment été jusqu'ici. Je voulais évidemment vous remercier chacune, chacun, pour vos imperfections, vos qualités, ça m'a vraiment enrichi, vraiment. J'espère que je ne serai pas taxé là-dessus, je m'adresse à toi Fredy cette fois. Vraiment, merci à l'administration, je prendrai le soin de remercier chacune et chacun comme il se doit. Merci au chancelier, parce que comme l'a dit Tom, c'est un vrai pilier, c'est un vrai pilier dans nos séances et merci d'avoir su gérer nos caractères si différents après tout. Je voulais remercier les membres de la première législature qui restent encore, Tom en particulier, je crois qu'on s'est à peu près tout dit, quelqu'un d'une très, très grande valeur. J'en profite pour remercier Gilbert Bertschi, qui n'est pas là, puisque j'ai parlé de la première législature, le vieux renard comme je l'appelais, et puis Alexandre Béguin, qui lui est là, la force tranquille, j'ai beaucoup apprécié vos caractères à chacun d'entre vous. Évidemment ceux qui sont là, j'ai déjà eu l'occasion de leur dire ce que je pensais d'eux en bien, et en mal aussi bien sûr. Ce que je voulais dire pour finir, c'est que certains des projets que j'ai portés sont devenus quelque part mes rêves, et puis je me suis rendu compte que, finalement, ce n'était pas raisonnable et que, quelque part, nos rêves nous sont prêtés et qu'on ne fait que les transmettre plus loin, la peine en moins, tout de même. Voilà, mes meilleurs vœux accompagnent les nouvelles autorités et puis : vive La Grande Béroche ! »

12. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme N. Humbert-Droz : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors du Conseil général du 26 septembre 2023, une motion intitulée « Un abonnement Onde Verte pour tous les élèves du cycle 3 » a été votée à l'unanimité. Conscients que son échéance n'est pas encore atteinte, nous regrettons toutefois qu'aucun rapport à son sujet n'ait encore été présenté, alors même que nous vivons le dernier Conseil général de cette législature. Ce d'autant plus que les élèves du cycle 3, qui ont aujourd'hui droit à un abonnement Onde Verte, vont le recevoir ces prochaines semaines, en vue de la rentrée du mois d'août. L'occasion aurait été belle de corriger l'inégalité existante, ainsi que d'harmoniser les dates de ces abonnements annuels avec le calendrier scolaire, puisque la motion a été soutenue par tous les conseillers généraux. En vous remerciant de votre attention. »

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Madame la vice-secrétaire, oui cette motion d'un abonnement Onde Verte pour tous les élèves du cycle 3 a été effectivement déposée en septembre de l'année dernière et trouvera sa réponse lors du prochain Conseil général en octobre 2024, avec un mois de retard, presque. Je me permets juste quelques considérations, c'est, qu'effectivement, la commune ne travaille pas avec un budget calé sur les années scolaires mais bien évidemment sur les années civiles et nous n'avons donc pas en 2024 de budget pour ces abonnements supplémentaires. Les motionnaires, respectivement les groupes politiques, connaissent les règles du jeu, elles ont été rappelées, c'est une année, et d'ailleurs ils savent très bien à quel moment il faut sortir une motion, une interpellation ou encore une initiative pour être visible ou faire du marketing, je ne vous apprendrai rien à ce sujet. La motion est très restrictive, et doit s'inscrire dans une réflexion un peu plus large. En effet, bien que beaucoup d'encre négative ait coulé concernant l'horaire 2025 des transports publics, nous pouvons dire que La Grande Béroche, bien que perdant la desserte CFF de Vaumarcus, voit une meilleure offre se mettre en place, notamment pour les petits villages. Ne serait-il pas cohérent, dans ce contexte, et pour démontrer la pertinence de cette nouvelle offre, d'élargir le spectre des subventions pour les seniors par exemple qui pourraient inciter ainsi à prendre les transports publics. Pour rappel, nous finançons aujourd'hui une partie de l'achat des abonnements junior, pour les 16 – 25 ans, et il faut tenir dans cette réflexion en matière de continuité ou de logique de soutien. Je vous donne tout de même quelques considérations financières directement en lien avec le sujet très

étriqué de la motion. Via le coût de l'élève, nous payons aujourd'hui environ CHF 53'000.- par an pour les abonnements des écoliers des Cerisiers habitant La Grande Béroche pour deux zones, c'est-à-dire les zones 11 et 15. Si l'on faisait un subventionnement de l'entier des élèves, toujours ceux de La Grande Béroche, pour ces deux zones, ce montant passerait à environ CHF 124'000.- et si on ajoutait même la 3^e zone, qui permet d'atteindre la Ville de Neuchâtel, c'est-à-dire la zone 10, on passerait à un montant de CHF 180'000.-. Voilà, donc ce n'est pas ce soir que je répondrai, ou que le Conseil communal répondra à cette motion mais au mois d'octobre avec toutes les considérations et certainement une réflexion un peu plus large sur le moyen de subventionner les transports publics pour les élèves bien sûr, mais aussi pour d'autres catégories de la population. Merci pour votre attention. »

Mme D. Vantaggio : « Merci. Est-ce que Madame Humbert-Droz cela vous convient ? »

Mme N. Humbert-Droz : « J'en prends note. »

Mme D. Vantaggio : « Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, ce n'est pas que la vie soit courte... c'est que le temps passe vite ! Je vais essayer d'être brève pour ne pas voler des minutes à ce tant attendu apéritif. Nous sommes arrivés au terme de cette législature et pour ma part à cette année de présidence. Je souhaite tout d'abord vous dire que ce fut un plaisir et un honneur d'avoir eu le privilège d'accéder à cette fonction. Je souhaite par ces quelques mots vous remercier chaleureusement toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordée durant cette année. Collaboration et confiance sont pour moi les maîtres-mots pour réussir toute mission et, durant cette année, nous avons tous fait part de notre expertise et partagé nos points de vue sur les nombreux dossiers concoctés par les conseillers communaux. Nous avons su ensemble trouver les meilleures solutions pour faire avancer cette commune. Car oui, seuls les compromis, forts et inclusifs, sont capables de générer des projets concrets et durables. Des projets d'ailleurs soutenus durant toute cette année par tous nos partis confondus. Des projets qui ont façonné le profil et l'identité de notre commune. Une commune non seulement fière de son territoire mais également de sa capacité à innover, à se transformer et aller de l'avant. Faire de la politique doit être constructif et nous devons parfois passer au-dessus de nos idéaux politiques pour faire avancer les choses et je pense que nous y sommes tous arrivés durant cette législature, nous avons su travailler de manière collégiale, transparente, rigoureuse, mais aussi participative. Alors un grand MERCI à vous tous. Mes remerciements vont également aux membres du Conseil communal. Messieurs, vous nous avez, durant toute cette législature, présenté de nombreux défis. Je tiens à relever que vous avez toujours eu un objectif commun qui vous a animé et que nous devons relever qui est celui du bien vivre dans notre belle Grande Béroche. Grâce à votre volonté partagée, vous avez construit, ces quatre dernières années, les fondements qui permettront à notre commune d'avancer, dans un nombre incalculable de domaines : l'éducation, la mobilité, la fiscalité, l'aménagement du territoire, les finances, et j'en passe. Vous avez construit un socle, un avenir, sur lequel, nous l'espérons, les prochaines générations pourront à leur tour construire. Je vous souhaite, chers Hassan, Maxime et Thierry, une belle continuation dans vos fonctions politiques futures et à Tom et François le meilleur dans votre vie personnelle qui sera, je l'espère, appréciée car probablement plus calme. J'aimerais également saluer le travail de l'ensemble du personnel communal de La Grande Béroche, toutes ces personnes qui œuvrent dans ce même sens pour garantir le bon fonctionnement de la machine politique. Un remerciement particulier à notre chancelier, Monsieur Nicolas Pfund, pour ses précieux conseils, ses nombreuses compétences et son dévouement. Et finalement mes deux copains de table Madame Maëlle Petitpierre et Monsieur Jean Fehlbaum que je souhaite remercier pour leur aide et support inconditionnel que cela soit dans la lecture et signature des nombreux arrêtés et interpellations et la connaissance plus qu'appréciée du règlement et des règles de ce poste au perchoir qui est spécifique et pas toujours évident, preuve en est ce soir. Pour terminer, je n'oublie pas mon parti actuel les Verts, qui m'ont soutenue durant toute cette année de présidence, mais qui m'ont aussi supportée durant les quatre dernières années, et qui ont décidé de vaguer à d'autres occupations à l'avenir mais qui, j'en suis persuadée,

resteront attentifs aux valeurs qu'ils ont su mettre en avant, pour un climat sain, un environnement préservé, une solidarité et une société ouverte, Merci à vous ! Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, je terminerai ce discours en vous souhaitant une belle suite de soirée, un bel été pour autant qu'il pointe le bout de son nez et de bonnes vacances bien méritées pour toutes et tous. Et vu que le temps passe très vite, je vous dis à très vite et à bientôt. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme D. Vantaggio** lève la séance à 21h41.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre

La Grande Béroche, le 28 octobre 2024